

### **Qu'est-ce que l'élagage?**

Dans une bibliothèque, l'élagage est une opération intellectuelle qui consiste à retirer des livres de façon définitive parce qu'ils ne répondent plus au mandat de la bibliothèque. Toutes les bibliothèques procèdent à ce type d'opération, à l'exception des bibliothèques nationales dont le mandat est de conserver tout ce qui se publie dans un pays donné.

### **Pourquoi élaguer des livres?**

L'élagage permet de maintenir une collection à jour et attrayante. On s'assure ainsi que l'information à laquelle les usagers ont accès soit la plus fiable et la plus accessible possible. De plus, des rayons ordonnés et garnis de livres en bon état favorisent un accroissement du nombre de prêts. Il faut également rappeler que la bibliothèque du CVM n'a pas un mandat de conservation comme pourrait l'avoir un service d'archives. La bibliothèque a pour mission première de répondre aux besoins des activités d'enseignement et d'apprentissage de la communauté collégiale en regard des programmes offerts au CVM<sup>1</sup>.

N.B. Les critères utilisés pour identifier les livres à élaguer sont décrits à la page suivante.

### **Dans quel contexte se fait l'élagage à la bibliothèque du CVM?**

#### *Contexte interne*

La bibliothèque du CVM possède des milliers de livres acquis avant 1987 qui ne sont pas encore intégrés au catalogue Koha. Ces livres sont donc difficilement repérables. Nous avons décidé de procéder à leur catalogage. Afin de ne pas faire travailler l'équipe technique inutilement, nous devons nous assurer que les livres que nous cataloguons répondent vraiment aux besoins de nos usagers. C'est pourquoi nous procédons périodiquement à un examen de notre collection.

#### *Contexte externe*

La tendance dans les bibliothèques de la province est maintenant au partage. Ainsi, les prêts entre bibliothèques se sont beaucoup développés, ce qui permet de profiter de la complémentarité des différentes collections. La bibliothèque du CVM est très bien située pour participer à ce type d'échanges.

---

<sup>1</sup> <http://www.cvm.qc.ca/bibliotheque/apropos/mission/Pages/index.aspx>

## **Quels sont les critères justifiant l'élagage d'un livre à la bibliothèque du CVM?**

La bibliothèque du CVM utilise une liste de critères précis lors de l'élagage. Le fait qu'un livre n'ait pas été emprunté depuis longtemps ne justifie pas à lui seul son retrait de la collection, même si cela reste un critère important. D'autre part, certains critères sont appliqués de façon plus sévère selon le sujet du livre. Par exemple, un livre en informatique sera complètement périmé au bout de quelques années alors qu'un roman peut rester pertinent indéfiniment. Cependant, aucun domaine n'est à l'abri des phénomènes de mode ou des erreurs de sélection lors de l'achat initial du livre, ni de la dégradation physique des livres. La collection du CVM doit aussi s'ajuster aux changements constants dans les programmes enseignés<sup>2</sup>. Voici donc les principaux critères pouvant justifier l'élagage d'un livre :

- Contenu périmé ou désuet
- Non pertinence du document par rapport aux programmes offerts
- Non pertinence du document par rapport au niveau d'enseignement
- Mauvais état du papier ou de la reliure, ou volume vandalisé
- Peu ou pas d'emprunts durant les 10 dernières années
- Présentation ou typographie médiocre ou obsolète
- Édition plus récente du même titre disponible à la bibliothèque
- Autre(s) exemplaire(s) disponible(s) à la bibliothèque
- Redondance par rapport à la collection

## **Comment procède-t-on à l'élagage?**

La bibliothécaire procède à une première sélection des livres à élaguer dans un domaine en particulier. Elle fait ensuite valider son choix par les professeurs qui enseignent dans le domaine. Parfois l'élagage est fait à l'unité, par exemple quand nous recevons la nouvelle édition d'un livre ou quand un document est abîmé.

## **Que fait-on avec les livres élagués?**

Les livres élagués sont offerts à la communauté du CVM lors d'une vente de livres usagés à prix modiques. Les livres invendus sont donnés à un organisme de charité ou recyclés.

---

<sup>2</sup> Pour consulter la politique de développement des collections de la bibliothèque :  
<http://www.cvm.qc.ca/cegep/reglesPolitiques/Documents/Politiques/12H62FPolitiquededveloppementdescollectionsdelabibliotheque.pdf>